



BELOR

www.belor.be – info@belor.be

BELOR a.s.b.l.
Organisme de contrôle agréé et accrédité
Siège social : Rue de Fonteny, 20 – 1370 Jodoigne
Tél. : 010/45.41.06 - Fax. : 010/45.41.16



N° 355-INSP

RAPPORT N° 1060640

**RAPPORT DE CONTRÔLE D'UNE INSTALLATION ELECTRIQUE DOMESTIQUE
A BASSE ET A TRES BASSE TENSION**

Date du contrôle : 28/11/2025
Heure d'arrivée : 9h45
Heure de départ : 10h40
Rapportage bureau : 0h15

Rapport précédent :
PA
Scellé Belor : Non
placé

Compteur GRD : A déterminer
Code EAN : demandé mais non disponible
Index : / kWh
Index : / kWh

Renseignements Belor

Inspecteur : ~~Geert Frans~~

~~GSM: 0474389997~~

Ordre de service : N°100489

Procédures utilisées : PTE_300 / PGS_200 / PGM_200 / PGR_200

Appareil(s) de mesure(s) utilisé(s) : N° MME : 02

Schéma des liaisons à la terre : TT (Sous-section 3.2.2.3 du Livre 1)

Renseignements d'identification

Demandeur ou donneur d'ordre : Ecocerty

Propriétaire, gestionnaire ou exploitant : /

Installateur ou responsable de l'installation : le propriétaire /

TVA : Néant /

GRD, nom de l'entreprise distributrice d'électricité : demandé mais non disponible

Adresse de l'installation électrique : Chaussée de Lodelinsart, 369/022 à 6060 Gilly

Unité d'habitation : Appartement / Type de locaux : 2^{ème} étage / droite sortie escalier

Lieux et emplacements spéciaux (Chapitre 7 du Livre 1) : Salle de bain

Objet de la visite

Visite de contrôle de certaines anciennes installations électriques domestiques existantes qui n'ont pas fait l'objet d'un examen de conformité à l'ancien RGIE (Livre 1 de l'A.R. du 8/09/2019).

Visite de contrôle d'une ancienne installation électrique domestique d'une unité d'habitation lors de la vente (Section 8.4.2)

Description générale

Fondations du bâtiment : Avant le 1/10/1981 / Type de prise de terre : Piquets

Installation électrique réalisée : avant le 1/10/1981 avant le 1/06/2020 avant le 1/06/2023 avant/après le 1/03/2025

Tension de service : 2 X 230V / mono 400/230V 3 X 230V 3 X 400V + N / Protection du GRD : 32A

Colonne d'alimentation du tableau principal : 3 x 10 mm² / Interrupteur différentiel général : 40A / 300mA / type : A

Nombre de tableaux : 2 / Nombre de différentiels en aval du différentiel général : 1 / Nombre de circuits terminaux : 7+3

CONCLUSION : Le présent rapport de contrôle correspond à l'état de l'installation électrique au moment de sa vérification et seules les parties visibles et accessibles de l'installation ont pu être vérifiées.

Installation électrique en infraction lors de la visite de contrôle d'une ancienne installation domestique : L'installation électrique est non conforme aux prescriptions du Livre 1 (section 9.1.4)

Les travaux nécessaires pour faire disparaître les infractions constatées au moment de la visite de contrôle périodique, la visite libre de l'ancienne installation, la visite de renforcement de l'ancienne installation ou la nouvelle visite de contrôle demandée par l'acheteur sont exécutés sans retard et toutes mesures adéquates sont prises pour qu'en cas de maintien en service de l'installation, lesdites infractions ne constituent pas un danger pour les personnes et les biens.

Ce rapport annule et remplace le rapport précédent N° /

Une nouvelle visite de contrôle est à exécuter au plus tard avant 18 mois prenant cours le jour de l'acte de vente. (sous section 8.4.2.2. du Livre1)

Merci de prendre rendez-vous au 010/45.41.06 ou via info@belor.be pour une nouvelle visite de contrôle.

Signature de l'inspecteur

Nom de la personne présente sur place

Visa du GRD

Néant